



Fédération Française
**FFRoller
Roller Derby**

FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT DE LA COMMISSION ROLLER DERBY

La composition de la Commission Roller derby

Elle est composée de 9 membres, dont 6 femmes et 3 hommes :

- Daniel BONITHON : Président - Membre du CA de la FFRS,
- Aïda DAOUDI : Formation,
- Noémie LEQUET : Championnats
- Elsa SATILMIS : Communication, - Relations WFTDA,
- Nicolas GOURY : Equipes de France - Relations MRDA,
- Magali DOUESSIN : Formation,
- Suna KOLE : Fiches pédagogiques,
- Léticia VIOQUE : Fiches pédagogiques - Règlement sportif,
- Mathieu FROMENT : Fiches pédagogiques - Règlement sportif.

Les "missions" de la Commission Roller derby

Depuis sa création en novembre 2014, elle s'est fixée pour principales missions :

- L'organisation des championnats sur le territoire national et l'attribution des titres officiels,
- La formation des arbitres, des entraîneurs et éducateurs, et des patineurs,
- La création du cadre d'existence des Équipes de France, dans un esprit de continuité. Plus tard, la contribution à la vie des Équipes de France, qui seront gérées par la Direction Technique Nationale (DTN),
- L'assistance aux Ligues Régionales dans leurs domaines de compétence,
- La rédaction, la diffusion et l'application de la réglementation générale et des règlements sportifs en cohérence à la fois avec la législation française, les statuts et règlement de la FFRS, et les règles sportives édités par la WFTDA.

Le budget d'activité de la Commission Roller Derby

La Commission dispose d'un budget au sein du compte général de la FFRS alimenté à la fois par une dotation issue de la convention d'objectifs négociée avec le Ministère en charge des sports (voir Fiche Pédagogique n°1 : Où va l'argent de nos licences ?) et par les ressources propres issues du fonctionnement de la discipline.

La Commission Roller Derby doit veiller à son autofinancement en constituant son budget d'activité. Elle dispose de celui-ci à sa libre appréciation pour financer les actions de développement et de promotion de la discipline à l'échelle nationale.

Quelles dépenses ? Quelles recettes ?

Note : à l'heure où nous écrivons ces lignes, l'ensemble des projets de la Commission sont encore en phase d'étude. Toutes les explications qui suivent sont donc basées sur des hypothèses de travail.

Les dépenses envisagées	Comment financer ?
<p>Organisation des compétitions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication : banderoles, presse, ... • Fourniture des trophées et médailles, • Participation aux frais de déplacement des arbitres, <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de stages de formation de formateurs, • Subventions aux Ligues régionales, Comités départementaux et Clubs organisant des actions de formation, <p>Equipes de France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel et équipements, • Organisation de stages de sélections et d'entraînement, <p>Frais de fonctionnement et de déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'engagement des Clubs participant à la compétition, • Droits d'organisation des Clubs organisateurs, • Provision pour forfait, • Sanctions disciplinaires prévues au règlement (expulsions, présentation de joueurs suspendus, tricherie ...).

Organisation des compétitions

La Commission est en charge de l'organisation et de la gestion administrative des compétitions officielles FFRS . Elle définira, en concertation avec les Clubs affiliés, la formule des compétitions et le calendrier des rencontres. Elle assure la gestion administrative des championnats : officialisation des résultats, délivrance des titres, etc.. La gestion matérielle des rencontres relèvera du club organisateur et de la Commission Roller Derby.

La participation financière des clubs dans le cadre des compétitions officielles sera détaillée dans le Règlement des compétitions en cours d'élaboration. Mais il faut d'ores et déjà retenir que c'est grâce à ces recettes que la Commission pourra financer ses autres actions.

Formation

De manière générale la Commission Roller Derby participe à l'élaboration du contenu des diplômes fédéraux pouvant bénéficier d'une spécialisation (exemple BEF Brevet d'Entraîneur Fédéral).

La Commission pourra organiser et/ou soutenir des actions de formation pour les Arbitres (le nerf de la guerre pour permettre l'organisation de rencontres de qualité), les joueurs, les patineurs, ...

Equipes de France

Les équipes de France relèvent du Ministère des Sports via la Direction Technique Nationale (DTN). Outre la partie purement sportive, la Commission contribuera à la vie des Équipes de France afin que le critère financier ne soit pas un obstacle et que ces équipes réunissent les meilleurs athlètes dans chaque catégorie (féminines, masculins, juniors ...).

Frais de fonctionnement de la Commission:

Pour faire du travail de qualité, la commission doit se réunir régulièrement pour des séminaires de travail (3 à 6 fois par an). Dans le plus pur esprit derby, tout est mis en œuvre pour minimiser les frais en trouvant des lieux de réunion permettant de déplacer le groupe à moindre coût, par le recours au co-voiturage et au couch-surfing.